



03 Février 2020

Chers collègues,

L'examen de la Cour par les experts indépendants (« Examen de la Cour ») a débuté avec l'arrivée des experts à la Cour – (voir le courriel du Bureau du Greffe « envoyé le mercredi 29 janvier 2020).

Pourquoi devrais-je m'y intéresser ?

Vous devriez vous y intéresser parce que les experts souhaitent recevoir votre contribution dans le cadre de ce processus (voir leur déclaration en pièce jointe).

De plus, même si l'objectif de l'examen de la Cour est de renforcer les performances de la Cour, certains de ses aspects, tels que les sujets concernant l'examen des échelons du personnel et des structures des effectifs, la flexibilité et l'adaptabilité du personnel, ainsi que l'engagement du personnel, la direction du personnel, le recrutement et l'équilibre hommes-femmes, peuvent avoir un impact direct ou indirect sur le personnel (voir la communication du Conseil du Syndicat datant du 24 septembre 2019).

Que puis-je faire ?

Si vous disposez d'informations pertinentes, c'est l'occasion de vous exprimer. Votre contribution est nécessaire pour présenter aux experts un aperçu le plus large possible des problèmes structurels et institutionnels. Plus votre contribution sera exhaustive, plus il sera possible pour les experts d'être en mesure d'identifier correctement les problèmes qui touchent la Cour et de proposer des solutions adéquates. Il est important que vous notiez que le rôle des experts n'est pas de résoudre les problèmes individuels du personnel, mais de se concentrer sur les problèmes institutionnels.

Qui peut contacter les experts ?

Tous les membres du personnel, de tous les organes, sur le terrain et au siège, à tous les échelons et catégories, et dans tous les groupes fonctionnels, sont encouragés à contacter les assistants des experts directement via IER-Assistants@icc-cpi.int, ou par l'intermédiaire du Syndicat du Personnel avant le 10 mars 2020.

Veillez aussi noter les informations suivantes relatives à la question de la confidentialité :

- Les experts considèrent qu'il est indispensable que les membres du personnel se sentent en confiance et puissent s'exprimer ouvertement avec eux.
- Toute instruction explicite ou pression pouvant venir de la Direction et visant à exiger une demande d'autorisation pour parler à l'IER ou toute crainte de représailles de la part des membres du personnel entraverait l'IER dans l'accomplissement de son mandat.
- Sur demande, les différents groupes d'experts accepteront d'assurer la confidentialité et, dans des circonstances exceptionnelles, auront la possibilité de trouver un endroit à l'extérieur de la CPI pour rencontrer les membres du personnel.
- Tout membre du personnel qui estime que de telles dispositions spéciales sont nécessaires doit s'adresser à l'un des chercheurs/assistants de l'IER (IER-Assistants@icc-cpi.int) en lui expliquant par écrit ses préoccupations. Une telle demande écrite sera considérée par l'IER comme strictement confidentielle.

- L'IER souhaite garantir la transparence du processus d'évaluation et indiquera les noms des personnes interrogées dans une annexe au rapport final, sans établir de lien entre les conclusions ou propositions spécifiques. Toutefois, mais basée sur une évaluation au cas par cas, si un membre du personnel exprime des craintes de représailles, le groupe peut, dans des circonstances exceptionnelles, accepter de ne pas inclure le nom du membre du personnel dans la liste des personnes interrogées.

Qu'en est-il de votre Syndicat du Personnel ?

Votre Syndicat a eu un premier entretien avec les experts du sous-groupe "Gouvernance". Nous avons soulevé un certain nombre de priorités et de préoccupations que nous avons identifiées et partagées avec vous au fil des années. Nous avons souligné la nécessité primordiale de communiquer avec le personnel sur ce processus de manière fréquente, efficace et transparente. Nous avons invité les experts à organiser une assemblée publique avec le personnel pour expliquer le processus de l'examen de la Cour et répondre aux questions. Nous continuerons à apporter notre contribution aux experts en votre nom et à vous tenir informés.

Votre Voix peut faire la différence

